

21 mai 2015 -11:12

Appartient à [Conseil des ministres du 21 mai 2015](#)

Organisations partenaires de la coopération multilatérale

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les partenaires de la coopération multilatérale.

Conformément à l'accord de gouvernement, le nombre d'organisations multilatérales partenaires de la coopération belge passe de 20 à 15, afin notamment d'éviter le saupoudrage et d'augmenter la complémentarité entre coopération multilatérale et coopération gouvernementale.

Les 15 organisations multilatérales partenaires sont :

- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Organisation internationale du Travail (OIT)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Organisation internationale pour la Migration (OIM)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU-Femmes)
- Bureau des Nations Unies du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme (OHCHR)
- Fonds mondial pour la Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria (GFATM)
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH / SIDA (ONUSIDA)
- Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
- Groupe consultatif de Recherche Agronomique Internationale (CGIAR)
- Groupe de la Banque mondiale (y compris l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés - PPTe, le Fonds pour l'Environnement mondial - FEM, le Partenariat mondial pour l'Éducation - PME, l'Initiative d'allègement de la Dette multilatérale - IADM, l'Association internationale de Développement - IDA, la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement - BIRD, le Fonds africain de développement - FAD...)
- Fonds monétaire international (FMI) / Fonds fiduciaire spécialisé sur la politique et l'administration fiscales (Tax Policy and Administration Topical Trust Fund - TPA TTF)

Le Conseil des ministres a en outre approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif à l'aide humanitaire afin de garantir l'UNRWA comme organisation partenaire pour l'aide humanitaire (Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens au Proche Orient).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>